Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 238
Dossier : 190072

Direction en charge : Cadre de Vie
Objet : Réhabilitation et rénovation d'un bâtiment au 22, Rue Paul Petit - Convention avec le Département de la Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 238
Dossier : 190072

Direction en charge : Cadre de Vie
Objet : Réhabilitation et rénovation d'un bâtiment au 22, Rue Paul Petit - Convention avec le Département de la Loire - Approbation.

□ Rappel et Références :
Le Département de la Loire réalise la réhabilitation et la rénovation du bâtiment sis 22, rue Paul Petit en vue d'y installer ses services.

□ Motivation et Opportunité :
Dans ce cadre, il est envisagé de créer, pour les agents, une liaison piétonne vers l'allée Chantegrillet et les parkings du Jardin des Plantes. Cette liaison nécessite, sur le domaine public de la Ville, la création d'un chemin piéton.

De plus, il est également prévu la pose d'une caméra sur la plateforme basse du parking de l'Opéra. Cette caméra sera raccordée au système centralisé de vidéo protection de la Ville.

□ Contenu :
Une convention définit les modalités de prise en charge techniques et financières de ces travaux entre la Ville et le Département.

Le Département propose de financer les investissements nécessaires à la réalisation de ces travaux. Cette opération d'aménagement s'élève à 30 K€.
La Ville en assurera ensuite l'entretien et l'exploitation.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Département de la Loire

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : 30 000 € dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	30 000 € (dépenses)	30 000 € (recettes)				
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier et à prendre les mesures destinées à l'application de la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Exercice 2019 - Opération 2001 C 7112 Dépenses : Chapitre 21- Article 2151 Recettes : Chapitre 13 - Article 1323
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Alexandra CUSTODIO**